



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **78** - Janvier 2013

NEAUPHLETHON 2012
10 224 €



À LIRE

Le Mot du Maire	2
Infos pratiques	3
Permanences des élus	3
Compte-rendu de Conseil Municipal	3
A propos de l'intercommunalité	4
Les travaux du centre bourg	5
Déclarations préalables	5
Les brèves	6
Permis de construire	7
Le carnet	8
La vie de la commune	10



LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

Démographie et logements, finances et investissements, nouveau périmètre de Cœur d'Yvelines, tels étaient les sujets principaux en début 2012. À quelques variantes près, ce que je vous ai dit l'an dernier reste d'actualité.

Mes propos seront articulés autour de trois axes : des déceptions, des interrogations et des sujets de satisfaction.

DÉCEPTIONS

Schéma de coopération intercommunale.

Après deux ans de négociations ou tractations, le but premier est atteint : toutes les communes feront partie d'une communauté de communes ou d'agglomération. Mais ce qui devrait être une satisfaction devient une déception quand des communautés qualifiées de temporaires ne regroupent que deux ou trois communes, sur des petits territoires, c'est inexplicable et parfaitement contradictoire. L'Etat a la force d'imposer à une commune des contraintes de logements, de budget, mais cède très rapidement à des finalités politiques.

Logements en cours de construction au centre Bourg.

Les travaux de construction ont bien débuté dans les délais annoncés. Nous cherchons à faire en sorte que les travaux se fassent avec un minimum de nuisances, ce qui n'est pas aisé avec cet hiver pluvieux.

La déception vient du fait que les Neauphléens n'aient pas jugé opportun de bénéficier des offres à des prix privilégiés qui leur étaient réservées.

INTERROGATIONS

La principale interrogation réside dans l'évolution du nombre de logements et donc d'habitants, à court ou moyen terme. Le territoire de notre commune compte des unités foncières disponibles en secteur constructible qui permettent une perspective d'environ 220 logements nouveaux à court ou moyen terme. Cela représente 16% des 1350 logements actuels.

En nombre d'habitants, le village va passer ainsi de 3 000 à 3 500. Et au passage, en respectant la loi et en évitant de fortes pénalités, nous allons améliorer le nombre de logements sociaux sur la commune.

Nous n'avons néanmoins pas tous les éléments pour prévoir l'incidence des terrains divisibles qui verront des constructions individuelles supplémentaires dans les années à venir.

Le conseil actuel travaille bien entendu sur les besoins en termes d'accueil pour nos écoles, la circulation, et les différentes activités offertes aux habitants.

Nous créons en ce moment des classes supplémentaires, et présentons un contrat régional et départemental pour l'agrandissement de la cantine, du centre de loisirs, de la MJP (Maison du Jeu de Paume) et de la CASA (Centre Associatif Sainte Apolline, avenue de la République).

Je comprends très bien les différentes interrogations que suscitent le développement et les sensibilités qui s'expriment sur ce sujet. La tâche est importante et il restera encore du travail pour le prochain conseil 2014.

Notre rôle est de prévoir et nous assumons cette tâche. Je précise que la situation financière de la commune est très saine et nous permet d'envisager les investissements nécessaires avec sérénité. Nous souhaitons aussi pour 2013, que nos dirigeants entendent nos vœux.

SATISFACTIONS

Merci aux employés municipaux qui ont travaillé avec détermination sur le concept de « Ville fleurie » et illuminations pour les fêtes de fin d'année, et bravo pour les décorations de Noël.

Merci pour les efforts de l'équipe qui a déneigé les voies et le stationnement, permettant aux habitants de se rendre à leurs occupations.

Je souhaite aussi remercier tous les particuliers qui ont participé en usant leurs efforts aux nôtres, en nettoyant de leur mieux les trottoirs, pelles et balais en mains.

Merci à toute l'équipe de sécurité civile de Daniel Schaefer pour l'obtention du Label orange et du Plan Communal de sauvegarde face aux risques majeurs.

Je vous invite à ne pas oublier ceux qui ont été éprouvés cette année.

Une mention particulière pour Younik THOMAS qui, après quatre années de présidence de l'ASLC, part loin de nous pour raisons professionnelles et bienvenue à Madame VARIN, nouvelle présidente.

Je vous présente, en mon nom et au nom du Conseil municipal, nos vœux les meilleurs pour cette nouvelle année,

- Vœux de dynamisme pour toutes les associations,
- Vœux de prospérité pour les commerçants, artisans et entrepreneurs,
- Vœux de fierté du service public pour le personnel de la commune et de Cœur d'Yvelines,
- Vœux d'enthousiasme et de persévérance pour tous les élus, au service de leurs concitoyens,
- Vœux de santé et de sérénité pour chacun de vous, de vos familles et de vos proches.

DÉCORATIONS DE NOËL

Vous n'avez pas manqué d'apprécier les décorations de Noël produites et installées par l'équipe technique. Bravo et merci.





COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS DE 50% (COS)

En vue de la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux - emplacement réservé n°6 - zone U1 du plan local d'urbanisme - a Neauphle-le-Château.

DÉCIDE : pas de majoration du coefficient d'occupation des sols.

CONVENTION TRIPARTITE SRU ÉTAT - COMMUNE - EPFY

Comme la commune n'a pas pu se mettre en conformité avec son obligation de production triennale de logements sociaux, la carence de la commune a été constatée et le droit de préemption urbain a été transféré automatiquement à l'Etat et a délégué à l'Établissement Public Foncier des Yvelines.

DÉCIDE : d'approuver le projet de convention tripartite entre la commune, l'Etat et l'EPFY, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE, D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES

D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRÉCÉDENT.

APPROUVÉ

DISSOLUTION DU BUDGET « LA POSTE » ET INTÉGRATION DU BUDGET « LA POSTE » AU BUDGET « COMMUNE »,

APPROUVÉ

CONTRAT REGIONAL 2012-2016

Le projet de Contrat Régional, initialement prévu, a été modifié au vu de nouveaux éléments : les locaux, situés à l'étage de la restauration, place Mancest, ayant été libérés, il est apparu opportun de profiter de la vacance de cet espace pour l'intégrer au projet.

La première opération du projet de Contrat Régional est donc modifiée et comprendra :

- Réaménagement des locaux de la

restauration et du périscolaire :
H.T. 1 121 119 €,

- Réhabilitation des façades, aménagement des abords et des locaux du Centre Associatif Sainte-Apolline : H.T. 912 000 €,
- Extension de la Maison du Jeu de Paume : H.T. 658 600.00 €,

Le financement de la Région Ile de France est assuré à 35 % du montant H.T. subventionnable soit 942 101,65 € pour un montant total d'opérations de 2 691 719 € H.T., APPROUVE le programme de travaux.

SOLLICITE, l'attribution d'une subvention au titre des Contrats Régionaux, AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES

Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, et d'accorder à Madame Catherine NOWAK, l'indemnité de conseil au taux de 100 (cent) % par an.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

du 31 août 2012 autorisant l'exploitation d'un méthaniseur d'effluents d'élevage et de biodéchets auquel est associé un plan d'épandage à Thiverval-Grignon.

SITERR (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE RAMBOUILLET)

Communication du RAPPORT ANNUEL 2011

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

Deux ramassages
d'encombrants par an, le
9 avril et 8 octobre 2013.

La déchetterie à Villiers,
située à côté de la voie de
chemin de fer vous accueille.

Le ramassage des déchets
verts reprendront
le jeudi 21 mars 2013 jusqu'au
28 novembre 2013.



INFOS PRATIQUES

► Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15,
- Mardi de 9h à 12h,
- Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Jeudi de 9h à 17h sans interruption,
- Dernier samedi du mois de 9h à 12 h.

Le service de l'Urbanisme est ouvert les mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

► Téléphone : 01 34 91 00 74

► Télécopieur : 01 34 89 57 20

► Email :

mairie@neauphle-le-chateau.com

► Site Web :

www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

► MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ

Bernard JOPPIN

Sur rendez-vous

► FINANCES - COMMUNICATION INTERNE

Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/ COMITÉ DES FÊTES

Philippe Leblond - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE

Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► URBANISME

Bernard JOPPIN

Sur rendez-vous ►

COMMUNICATION

Alain JUND - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous



A PROPOS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

PAVY II : LA PHASE DE COMMERCIALISATION DES TERRAINS A DÉBUTÉ !

Projet phare du développement économique pour Cœur d'Yvelines, la zone d'activités PAVY II située à Saint-Germain-de-la-Grange, est en cours de réalisation. Alors que la date d'achèvement des travaux est prévue pour le second semestre 2013, la phase de réservation des terrains a débuté en décembre 2012.

PAVY II réunit des conditions d'aménagement et d'environnement propices à une implantation durable de sociétés. Les entreprises peuvent acquérir des terrains viabilisés de 500 m² minimum, au prix de 80 euros HT le m²

La zone propose 41 000 m² de terrains viabilisés, dont un tiers a reçu un accueil favorable par des réservations rapides. Dans un environnement calme et agréable, la zone est proche des gares de Plaisir et Villiers, bénéficie d'un accès rapide à la RN12, et reste dans un secteur comprenant les Pôles d'activités de Plaisir-Les Clayes, comme de Saint Quentin en Yvelines.

Pour tout renseignement, contactez le service concerné aux coordonnées ci-dessous :
Mail : pavy2@cccy.fr
Tél : 06. 79. 98. 82. 44

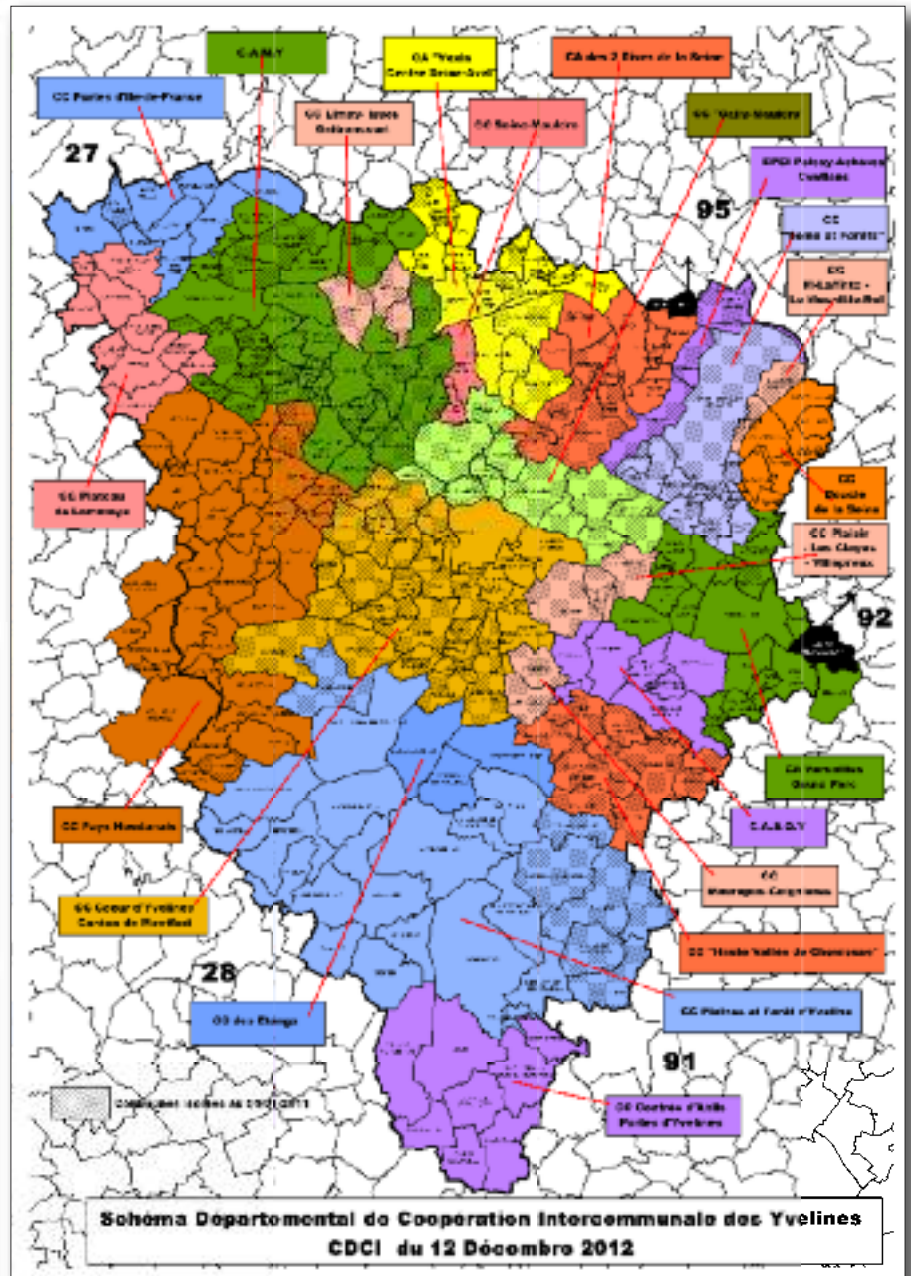
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU 12/12/2012

La mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines, arrêté le 19 décembre 2011, parvient à son terme après que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie hier 12 décembre, a approuvé les derniers ajustements de

périmètres nécessaires pour tenir compte de la volonté réaffirmée des élus, suite au dialogue et à l'intense concertation poursuivis entre élus et avec l'Etat.

Le territoire des Yvelines qui affichait un retard conséquent par rapport à la situation nationale et à l'Ile de France est désormais entièrement couvert par des EPCI à fiscalité propre conformément à la loi.

Ces périmètres ne sont pour certains que transitoires et pourront encore évoluer, dans le cadre de la Loi du 29 février 2011 qui prévoit une clause de revoyure en 2015.





LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG



DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- Rue Marius Minnard : clôture de la résidence du Bois du Four, (N.O) le 12/11/2012
- 18 ter, rue Marius Minnard : reconstruction toiture, (N.O) le 12/11/2012
- 8, rue de la Gouttière : remplacement portail, pose d'un portillon, (N.O) le 12/11/2012
- Sente de la Ferme : remplacement d'un portail et portillon, création d'un 2^{ème} portail (N.O) le 12/11/2012
- 127, route de Saint-Germain : extension maison, (N.O) le 13/11/2012
- 4, impasse des taillis : construction d'un sas d'entrée, (N.O) le 13/11/2012
- 13, rue Marius Minnard : détachement terrain à bâtir, (N.O) le 20/11/2012
- 5, rue Guillaume de Bois Nivard : abri de jardin, (N.O) le 21/11/2012
- 1, rue Traversière : réfection toiture et pose de châssis de toit, (N.O) le 29/11/2012
- 1, rue Traversière : remplacement fenêtres, remplacement pavés de verre par une fenêtre, (N.O) le 29/11/2012
- 5, chemin de Bricassard : remplacement brise soleil, (N.O) le 29/11/2012
- 10, rue de Villancy : remplacement toiture fibrociment par tuiles mécaniques, (N.O) le 29/11/2012
- 72, avenue de la République : changement de portail, (N.O) le 04/12/2012
- 28, chemin Pierreux : démolition et reconstruction d'un abri de jardin, (N.O) le 05/12/2012
- 3, rue du Dr Bertrand : création de deux châssis de toit, (N.O) le 13/12/2012
- 64, route de Saint-Germain : pose de fenêtre de toit, (O) le 17/12/2012
- 62, route de Saint-Germain : démolition cellier et reconstruction abri de voiture, clôture, (O) le 17/12/2012

Suite en page 7

Neauphle-le-Château

Le château, les fruits, les arbres.

C'est quoi Neauphle ?

C'est une belle vallée qui flotte dans les airs.

Pourquoi les oiseaux volent dans le ciel ?

Ils volent dans le ciel pour aller à Neauphle-le-Château.

Marie Charlier

*Marie Charlier
7 ans*



LES BRÈVES

NEAUPHLE REÇOIT LE 5^o PRIX DES VILLAGES FLEURIS DES YVELINES

Marc Leroy



remarquables. Le célèbre architecte-paysagiste de Louis XIV, dont les travaux ont tant marqué l'Île de France et sont encore largement visibles dans notre environnement immédiat (réf : mon livre « Si Neauphle m'était conté »), est encore un modèle et une source d'inspiration pour les jardiniers actuels.

Le concours de 2013 propose un renouvellement du jardin, un cheminement spatial et temporel, un événement visuel, comportant au moins une technique innovante à la lumière des réalisations de Le Nôtre.

Cette démarche s'inscrit au cœur de la réflexion sur le Développement Durable, qui par des économies de temps, de moyens et d'argent, favorise l'aménagement en notre cité et à travers les Yvelines d'espaces verts pérennes et remarquables.



En décembre dernier, à la salle des Fêtes d'Aubergenville, notre commune a reçu le 5^o Prix des « Villages Fleuris » des Yvelines, décerné par le Conseil Général devant une nombreuse assistance. Félicitations au beau travail réalisé par nos jardiniers et cantonniers communaux ! Notre commune participait pour la première fois à ce concours réputé, organisé par le Conseil Général, destiné à promouvoir et récompenser à la fois un beau fleurissement et une judicieuse utilisation de l'eau et de la terre.

Sophie Soismier, Directrice Générale des Services ; Michèle Troizier et Maurice Gaudin, Adjoints ; Marc Leroy, Conseiller Délégué et Président du Syndicat d'Initiative ; Françoise Camélio, vice-Présidente de ce dernier et membre du Jury Départemental des Villages Fleuris, entouraient nos employés communaux alors qu'ils recevaient le prix des mains du Président du jury.

Notre municipalité a souhaité réitérer l'expérience en 2013, en y associant tous les habitants qui souhaiteraient participer à cette action communale en fleurissant leurs balcons, terrasses, fenêtres et devantures de maisons. L'élaboration du projet est confiée à la réflexion d'un petit comité composé des cinq personnalités ci-dessus.

Notre souci environnemental et patrimonial rejoint le thème proposé par le Conseil Général en 2013 : « Le jardin : de Le Nôtre au jardinier écologique du 21^e siècle » au moment où nous célébrons le 4^o centenaire de la naissance de ce grand jardinier et de ses innovations

CENTRE DE LOISIRS « ARC-EN-CIEL »



Raphaëlle et son équipe lancent leur nouveau « Mag » d'information, un journal trimestriel, descriptif, participatif, nous leur souhaitons bonne route !

LIRE ET ÉCRIRE, DEUX PLAISIRS À CONJUGUER « AU FIL DES PAGES »

Nadine Leray



Au fil des mois, le nombre d'adhérents neauphléens au réseau de médiathèques-bibliothèques « Au fil des pages » augmente, pour atteindre 110 à la fin de l'année 2012.

L'inscription est gratuite ; il suffit de télécharger le formulaire sur le site www.aufildespages78.fr, le remplir puis de se rendre dans la commune affiliée de son choix pour finaliser l'inscription, recevoir une carte et emprunter ce que vous souhaitez.

Visiter le site, c'est déjà lire et choisir puisque le catalogue est en ligne, puisque nombre de livres récents font l'objet d'avis de lecteurs, puisque la page est actualisée notamment avec des concours pour jeunes et moins jeunes.

Depuis deux ans, les lecteurs sont invités à franchir le miroir pour devenir auteurs de nouvelles. Depuis deux ans, les nouvelles promues sont rassemblées dans un recueil que chacun peut lire en ligne. Le concours de 2012 donnait pour contraintes d'écriture, l'obligation d'intégrer des noms de lieux locaux à l'intérieur du récit.

Madame Joëlle Phalipon, neauphléenne, a obtenu le deuxième prix avec « La mare aux Coulons ».

Alors à vos plumes pour le palmarès 2013 !

LE LABEL «PAVILLON ORANGE» (3 ÉTOILES) DÉCERNÉ PAR LE HAUT COMITÉ FRANÇAIS DE DÉFENSE CIVILE »

Dans le domaine de la Sécurité Civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Il suffit de penser à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001, aux inondations de la Somme en 2001, à celles du sud-est en 2002 et 2003, mais aussi à tous les phénomènes climatiques extrêmes tels que la tempête de 1999, la canicule en 2003 ou les chutes de neige en 2005.

La loi de modernisation de la Sécurité Civile d'août 2004 a donc créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de Sécurité Civile avec l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), de la réserve communale de sécurité civile (RCSC) et l'association plus forte aux exercices organisés.

Parmi ces outils, le PCS a vocation à organiser la mobilisation de cette réponse de proximité, traduisant l'engagement de tous et une culture partagée de la sécurité.

C'est ainsi que s'est créée en janvier 2010 la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) à Neauphle-le-Château composée essentiellement de résidents neauphléens bénévoles. Tous sont motivés par un acte citoyen et l'engagement de répondre présent en cas de sinistre. Chacun est assujéti à un rôle défini par des missions de terrain, de logistique ou de communication au sein de la réserve et, afin de coordonner tout ceci, la réserve s'astreint régulièrement à des

exercices de simulations de crise insérés dans le quotidien de la commune. Cela permet de s'assurer que les procédures d'alertes mises en place, fonctionnent et contribueront à apporter un soutien de proximité à la population de Neauphle en cas d'événements majeurs. Cependant, la mission première reste la sensibilisation et la prévention de la population la plus fragile comme la canicule ou le grand froid par la RCSC de Neauphle depuis maintenant deux ans.

Enfin, la complexité réside dans la mobilisation de la RCSC pour des événements qui ne devraient jamais se produire.

Le 24 novembre 2012, après avoir satisfait à un audit d'évaluation du dispositif du « Plan Communal de Sauvegarde » remporté avec succès, la commune de Neauphle-le-Château s'est vu attribuer par le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC), le Pavillon Orange qui est un label décerné aux communes qui répondent à des critères stricts de sauvegarde et de protection des populations face aux risques de menaces majeurs.

L'objectif de ce label Pavillon Orange est de récompenser et de valoriser toute commune qui a mené des actions concrètes en vue de renforcer la sécurité et la protection de sa population face à des risques majeurs tels que très fortes tempêtes, canicules, grands froids, accident majeur, épidémie,... La commune doit avoir mis en place un Plan Communal de Sauvegarde et des moyens associés.

L'objectif est aussi de motiver les communes et sensibiliser les citoyens sur les questions de protection civile et sur leur propre sécurité face aux risques majeurs.

A l'occasion du Renouvellement annuel de l'Acte d'engagement qui lie chaque Réserviste à la Commune, sera procédé à une cérémonie pour célébrer l'obtention du pavillon Orange de Neauphle-le-Château. Le Pavillon Orange se dressera désormais à l'entrée de la Commune.

Pour plus d'information : Daniel Schaefer mobile : 06 07 45 79 34



Suite de la page 5

- 13, rue Marius Minnard : abri de jardin (N.O) le 21/12/2012
- 1, rue du Dr Grellière : pose de deux fenêtres de toit, (N.O) le 21/12/2012
- 11, Grande Rue : châssis de toit, remplacement baie par porte bois, (N.O) le 03/01/2013
- 15, rue des Soupirs : mur de clôture et portillon, (N.O) le 07/01/2012
- 7, rue du Dr Bertrand : mur de clôture et changement portillon, (N.O) le 17/01/2013

DIVISIONS

- Le Bois Gaillard : Division en 3 lots dont 2 à bâtir, (N.O) le 21/12/2012

CHANGEMENT DE DESTINATION

- 1, rue Saint-Martin, (N.O) le 04/12/2012

(N.O) : Non-opposition
(O) : Opposition
(R) : Rejet

PERMIS DE CONSTRUIRE

- Sente de la Fontaine de la Gouttière : modification sur permis existant, accordé le 07/11/2012
- Chemin de Gaillarbois - lot B : construction d'une maison individuelle, accordé le 19/12/2012
- 89, route de Saint-Germain : construction de deux maisons individuelles, refusé le 08/11/2012
- 39, rue Saint-Nicolas : construction d'une véranda, accordé le 13/11/2012
- 63, rue de Villancy : construction d'une maison individuelle, accordé le 04/01/2013
- Chemin de Gaillarbois - lot A : construction de deux maisons individuelles, accordé le 07/01/2013
- 7 bis, rue du Jeu de Paume : construction d'une maison individuelle, refusé le 07/01/2013





« LE COURRIER DE L'EMPEREUR »

Après-midi de Théâtre à la MJP ; organisé par l'école primaire.

Public enthousiaste, découvrant la pièce en direct, les yeux et les oreilles grands ouverts, c'était un bel après-midi de découverte et de partage.



DÉMARCHES EN LIGNE SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES : 26 MESURES ANNONCÉES POUR LES PARTICULIERS

Dans le cadre du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique qui s'est déroulé le 18 décembre 2012, 26 mesures de simplifications administratives concernant les particuliers ont été annoncées.

Vie citoyenne

- suppression des demandes d'extraits d'acte d'état civil pour certaines démarches, dont les demandes de pièces d'identité, grâce à un échange de données entre administrations (phase pilote associant 18 communes de Seine-et-Marne en cours),
- préparation en ligne de la demande de vote par procuration (expérimentation au 1er semestre 2013),
- création, modification et dissolution d'association loi 1901 en ligne (expérimentation dans 3 départements au 2nd semestre 2013),
- titres pluriannuels de séjour (projet de loi présenté au 1er semestre 2013),
- dématérialisation des timbres fiscaux acquittés par les étrangers pour leurs documents de séjour (achat en ligne sur www.timbresofli.fr pour 2014),

- utilisation des factures dématérialisées - eau, téléphone, électricité - comme justificatifs de domicile par « flashcode » (norme publiée au 1^{er} trimestre 2013).

Perte d'un proche

- simplification des démarches d'information des organismes sociaux lors d'un décès (extension du téléservice).

Sécurité et justice

- généralisation de la pré-plainte en ligne (déploiement dans une vingtaine de départements en janvier 2013),
- suivi des plaintes en ligne (expérimentation en 2013).

Santé et social

- nouvel espace numérique pour les particuliers employeurs (avant fin 2013),
- paiement en ligne des frais hospitaliers (1^{er} déploiement en 2013),
- simplification des formalités de rattachement du nouveau-né à l'assurance maladie des parents,
- suppression de la fourniture d'un exemplaire papier du RIB/RICE dans les démarches avec la sécurité sociale.

Logement

- demande en ligne d'aide au logement avec envoi des pièces justificatives en format dématérialisé (généralisée courant 2013).

Emploi

- base de données nationale de l'offre de formation en faveur des jeunes et des adultes sans emploi,
- dématérialisation de la procédure de demande de rupture (test dans les Yvelines, déployé au 1er trimestre 2013).

LE CARNET

NAISSANCES

- Victoire Mila STANKOVIC, née le 10 août 2012 à Poissy (78)
- Vitoria DOS SANTOS MARTINS, née le 9 novembre 2012 à Trappes (78)
- Valentin François Claude DUBOIS, né le 12 novembre 2012 à Le Chesnay (78)
- Tao Jean Mayobanex DURAN MOTREFF né le 9 décembre 2012 à Le Chesnay (78)
- Ana Cristina PIRES PONCIO, née le 21 décembre 2012 à Rambouillet (78)
- Elina Luna ARNOULD, née le 22 décembre 2012 à Le Chesnay (78)
- Maxime Pierre HAUTEMONT, né le 20 janvier 2013 à Poissy (78)

MARIAGES

- Nicolas Germain Cyriaque GIRAUD et Emeline Marie-Louise FOISSOTTE - Mariage célébré le 3 novembre 2012
- Gérard Marie SAVIGNONI et Yulyia Anatolievna IVANTCHENKO - Mariage célébré le 26 janvier 2013

DÉCÈS & TRANSCRIPTIONS

- Miguel Raymond SERRAT-QUEROL né le 22 septembre 1956 à Mont-de-Marsan (Landes) - Décédé le 1^{er} décembre 2012 à Paris 13^{ème} arrondissement (Paris)
- Marcelle MORDOH, veuve BUÉNO née le 26 avril 1934 à Tunis (Tunisie) - Décédée le 9 décembre 2012 à Neuilly-sur-Seine (92)
- Claude Pierre PERROT né le 28 juin 1936 à Versailles (Yvelines) - Décédé le 10 décembre 2012 à La Verrière (78)
- Claudette SURLEAU, épouse BERCKMOES, née le 9 avril 1935 à Quaregnon (Belgique) - Décédée le 20 janvier 2013 à Neauphle-le-Château (78)
- Alain Edgard Marie VIARD né le 29 septembre 1935 à Ivry-sur-Seine (94) - Décédé le 17 janvier 2013 à Trappes (78)

Handicap

- poursuite de la dématérialisation des procédures et simplification des conditions d'attribution de la carte de stationnement (fin 2013).

Personnes en situation de précarité

- simplification des procédures de domiciliation,

- mesures de simplification visant à réduire le non-recours aux prestations sociales des personnes en situation d'exclusion (expérimentation en 2013, en Seine-et-Marne et en Loire-Atlantique).

Jeunes

- inscription en ligne et choix des options pour les élèves du collège et du lycée (juin 2013 pour le lycée et 2014 pour le collège),
- portail numérique admission post bac (APB) point d'entrée unique d'inscription dans l'enseignement supérieur (nouveau pour la rentrée 2013-2014),
- simplification des changements d'affiliation en matière de sécurité sociale étudiante (nouveau formulaire en 2013),
- service de recensement citoyen des jeunes par internet (évolution du service en ligne au 1^{er} semestre 2013).

SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2013

Les autorisations de sortie du territoire, individuelles délivrées par les mairies, ou collectives délivrées par les préfetures, ne seront plus nécessaires pour quitter la France. Un mineur français se déplaçant seul pourra voyager dans l'Union européenne avec un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les pays hors Union européenne, un passeport reste, dans la plupart des cas, obligatoire.

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Parallèlement, un dispositif renforcé permet d'assurer la protection des mineurs par une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence :

- Une interdiction de sortie du territoire (IST) peut être décidée par le juge des affaires familiales (JAF) ou le juge des enfants. Lorsqu'elle est prononcée par le JAF, elle peut être levée temporairement par les parents (pour un voyage scolaire par exemple ou pour un voyage accompagné par l'un des parents) et leur autorisation est recueillie par la police ou la gendarmerie nationale.
- En cas d'urgence et face à un risque avéré, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. A cette

fin, il peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours. Si le parent n'avait pas saisi la justice auparavant pour obtenir une IST, le préfet qui a accordé l'OST saisit le procureur de la République aux fins d'engager la procédure judiciaire.

L'ensemble des démarches mises à jour pour les usagers sera mis en ligne sur le site www.service-public.fr à partir du 1^{er} janvier 2013. En ce qui concerne le site de la préfecture des Yvelines, la mise à jour de ce dernier sera achevée cette semaine.



LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous êtes nouvel arrivant dans notre bourg ? Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de Neauphle-le-Château seront heureux de faire votre connaissance et vous convient à la réception qui aura lieu le samedi 25 mai.

A cette occasion, les membres du conseil municipal, les associations répondront aux questions que vous vous posez.

Cette réception sera précédée - pour ceux qui le souhaitent - d'une visite guidée du Village et de l'Eglise par Marc LEROY - Conseiller Municipal délégué aux Affaires Culturelles. Afin de recevoir votre carton d'invitation, faites-vous connaître auprès du Secrétariat de la Mairie, au 01.34.91.00.72 ou par mail : nathalie.bellanger@neauphle-le-chateau.com

COURS DE PIANO ET DE CHANT

Hélène Droussent

Amélie Fritze, originaire d'Allemagne, est venue s'installer en avril 2012 dans le quartier de Villancy à Neauphle, village qu'elle affectionne tout particulièrement, après avoir passé quelques années en Autriche puis au

DÉMARCHES NOTARIALES À L'ÉTRANGER

Nombreux sont les habitants qui ont des enfants ou de la famille à l'étranger. Nous répondons ici aux questions les plus fréquemment posées.

À l'étranger, certains agents des ambassades et consulats français ont une compétence notariale. Ils peuvent non seulement légaliser les signatures mais aussi établir des actes authentiques ou actes notariés. Les actes susceptibles d'être établis sont de nature très variée : contrats de mariage, testaments, donations entre époux, mais l'habilitation des agents ne s'étend pas à tous les types d'actes. L'utilisateur doit vérifier auprès du consulat que l'acte rentre bien dans le cadre des compétences du notaire.

Pecq (78), en tant que professeur de piano et de chant. Elle donne parfois des concerts de chant lyrique et s'emploie à se professionnaliser et à se faire connaître dans ce domaine.

Cette jeune femme blonde, fille de musiciens (son père était altiste à l'Orchestre Philharmonique de Berlin) donne envie de partager sa passion de la musique par son dynamisme et sa bonne humeur.

N'hésitez pas à la contacter ou aller voir son site internet si le désir d'apprendre le piano ou de chanter vous prenait (à tout âge !), Amélie serait heureuse de vous donner des cours à votre domicile.

Amélie FRITZE
24 rue de Villancy, 78640 NLC
Tél: 06 34 59 88 15
www.amelifritze.de





LA VIE DE LA COMMUNE

7^{ÈME} SALON DES PHOTOGRAPHES



Cet événement neauphléen de l'image a rencontré une fois de plus un large public pour cette septième édition. Ainsi, du 17 au 25 octobre 2012, près de 800 visiteurs sont venus admirer les photographies proposées par vingt artistes à la Maison du Jeu de Paume.

La diversité est une particularité revendiquée de cette exposition, des paysages marins côtoyaient les portraits, les plans serrés sur le chocolat faisait écho aux outils rouillés ou aux vues immaculées de la montagne enneigée. Qu'elles soient en couleur ou en noir et blanc, chacune des photos exposées avait une histoire que les artistes présents prenaient plaisir à commenter en faisant partager leur passion de l'image.

Cette année encore, ce salon des photographes organisé par Pascal Crauet sous l'égide du Syndicat d'Initiative, aura été un des grands moments de découverte et d'enrichissement pour les visiteurs et exposants venant parfois de très loin pour participer à notre manifestation.

Fidèle à la tradition établie depuis plusieurs éditions, tout un panneau était réservé aux enfants de l'école primaire : "Photographes en herbe" organisé par les parents d'élèves. Plus d'une dizaine de jeunes photographes ont eu la joie de partager leurs points de vue.



Que veut dire ce cycle ?

Anim'Assmat est une association qui a été créée le 11/03/2012 et compte à ce jour 34 adhérentes (assistantes maternelles de Neauphle et des communes avoisinantes).

Que faites-vous ?

Nous nous retrouvons avec les enfants que nous accueillons tous les mardi à la MJP. Dans un premier temps, chaque assistante maternelle a apporté de chez elle des jouets afin que chaque enfant découvre d'autres jeux dans un univers différent que celui de sa nounou.

Quand ?

Nous trouvons chaque semaine une activité à faire aux enfants qui font connaissance pour certains avec leurs futurs copains d'école. D'autres assistantes maternelles ne viennent que lors des soirées afin d'échanger des idées ou tout simplement briser l'isolement qui est propre à notre profession.

Avez-vous des moments différents ?

Nous organisons durant l'année des fêtes à thèmes comme Noël, Carnaval, Pâques avec nos petits loulous. Lors des beaux jours, des pique-niques, promenades, sorties exceptionnelles sont prévus.

Quels sont vos objectifs ?

Grâce à l'investissement de chacune, nous avons bon espoir que cette association continuera à se développer et qu'en lisant cet article, d'autres viendront nous rejoindre.

Cette association reste bien entendue complémentaire au Relais Intercommunal des Assistantes Maternelles de Cœur d'Yvelines animé par Stefanie Bourbon.

La Présidente Sylvie Bara ANIM'ASSMAT.

21, Rue du Docteur Grellière
78640 NEAUPHLE LE CHATEAU
01.34.89.58.44 – 07.86.71.19.12
animassmat@yahoo.fr



LE TÉLÉTHON À NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Le Téléthon est un rendez-vous important que les Neauphléens préparent avec beaucoup de soin. Alors, quand le top départ est donné au jour J de l'heure H, le premier vendredi de Décembre, réjouissances, bonne humeur et gourmandise peuvent s'en donner à cœur joie pour cette opération très nécessaire à la recherche médicale.

Après le loto à la MJP et le tournoi de badminton au terrain de tennis, la nuit fut courte pour les organisateurs qui installèrent sur la Place du marché les stands traditionnels : vin chaud décliné, avec modération s'entend, en blanc ou en rouge, bourse aux jouets, gadgets Téléthon, poneys, kermesse... bref, de quoi amuser, intéresser petits et grands.

Cette année vit l'arrivée, pour la première fois, d'un stand de « BMX », ces petits vélos légers et très maniables qui passent partout et surtout sur les bosses, et d'une énorme bête, « Monsieur Vilain Gène ». Ce vilain personnage, après avoir été rempli de bûchettes tout au long de la journée, sera transporté sur un bûcher, en fin de journée, à la Maison du Jeu de Paume. Et, tandis que les flammes le dévoreront, c'est l'espoir de brûler, par son intermédiaire, les mauvais gênes qui rendent les enfants malades, qui renaîtra, plus fort que jamais. Joli symbole !

Avant que les cloches ne finissent de décompter les douze coups de midi, arrive Saint Nicolas, aussi attendu que les autres années, mais tout autant généreux. Une fois la distribution générale de clémentines et de bonbons terminée, Saint Nicolas lance le FlashMob, autre nouveauté de l'année qui sacrifie au tube du moment celui de « Gangnam Style ». Quelle chorégraphie ! À 12h30, 5, 4, 3, 2... 1 tous les ballons s'envolent. Il ne reste plus qu'à attendre sans trop d'impatience, le retour des cartes pour connaître le plus grand voyageur.

L'après-midi, le décor change et nous voilà dans le parc de la Maison du Jeu de Paume avec, autre innovation, le prof de théâtre qui donne des cours de danse tandis que la prof de danse dirige ceux du théâtre, les poneys qui trottaient avec plaisir sous les grands

arbres et les BMX qui sautent de bosse en bosse...

Vers 19 heures 30, tout le staff-cuisine est à son poste pour l'arrivée des convives qui trouveront au menu une bonne blanquette de veau et de saison. Pour digérer ce succulent repas, quoi de mieux qu'une danse ? Clou final : la tombola. Tout y a été gagné : un coffret découverte, un repas traiteur livré à domicile, une soirée au restaurant, un coffret de champagne, une orchidée et enfin le GROS LOT : l'abonnement, pour un an, au Liberty's Club de Thiverval-Grignon !

Tout cela est fort bien, fort joyeux direz-vous... Mais pour quel résultat ? C'est avec fierté que tous les bénévoles (et n'oublions pas associations et partenaires) ont pu constater que le défi du 9^{ème} «NeauphleThon», celui de poursuivre le combat contre la maladie aux côtés de l'AFM, avait été encore une fois relevé et gagné puisque ce sont 10 224 euros qui ont été récoltés au travers de toutes ces manifestations.

Toute l'équipe vous donne rendez-vous en décembre 2013 pour la prochaine édition qui mêlera encore générosité et solidarité. Après tout, n'est-ce pas une bonne façon de faire front aux difficultés de la vie ?

UN GRAND MERCI À NOS SPONSORS

**Le Liberty's Club à Thiverval-Grignon
Les Commerçants et sociétés de Neauphle-le-Château : Restaurant l'Auberge Espagnole, Restaurant la Griotte, Restaurant la Rose des Sables, La Banque Populaire, le Chardon, Art Floral, le Crédit Agricole Le Centre Equestre de la Base Régionale de Loisirs de Saint-Quentin-en Yvelines, Jérémy Massart - Bois à Mareil le Guyon, Les Tissus d'Ursule à Maurepas, Frankewitch Traiteur à Elancourt, Champagne Bouché à Eral, Intermarché de Jouars-Pontchartrain, Festi à Maurepas, Boucherie « Coignièrès Viande » à Coignièrès, Royal Air Kids à Elancourt, AK Bowling à Maurepas, Karting Universal Circuits à Maurepas, Symbiose à Maurepas, MaxiZoo aux Clayes sous Bois.**



LE COMITÉ DES FÊTES EN PAYS CH'TI

La place Mancest est vide, Alain notre chauffeur, nous attend pour un départ imminent, direction le Nord. Tout le monde est présent, sacs en soute, top départ.

Après 3 heures de route et une pause pour le petit déjeuner, nous arrivons à Douai. Première visite, «le beffroi, les salles gothiques de l'Hôtel de Ville et le Carillon». Symbole des libertés communales, le beffroi se dresse fièrement au cœur de la ville depuis 600 ans tel que l'a décrit Victor Hugo en 1837.

Au fil de l'ascension, on découvre la salle des gardes, celle des sonneurs et les salles de l'Hôtel de ville comme le salon Blanc, la salle Gothique, le cellier de l'Hôtel de ville et la Chapelle Echevinale. Après quelques 196 marches, 62 cloches nous saluent de leurs joyeuses ritournelles et nous découvrons une vue imprenable de la ville depuis la plateforme à plus 40 mètres.

Le temps passe plus vite que les aiguilles qui tournent sur le cadran du carillon. Il nous faut prendre le car direction le Musée de la Mine à Lewarde, où, après un déjeuner typique, nous irons découvrir le dur métier et l'histoire des mineurs. Au menu, un « Potjevleisch maison », nom assez difficile à prononcer mais met culinaire délicieux à déguster ! Les estomacs bien remplis, nous voici guidés par une charmante demoiselle qui, avant la descente, nous équipe d'un casque, en cas d'effondrement de la fosse Delloye ! Laissons-nous emmener pour une immersion dans l'univers de la mine et voyager dans les temps géologiques, pour découvrir le processus de formation du charbon.



A la sortie de la mine, nous avons pénétré les lieux emblématiques de l'ancienne fosse, la salle des pendus (vêtements suspendus dans la salle de bains), lampes alignées dans la lampisterie, le hennissement du cheval dans l'écurie, les imposantes bobines de la machine d'extraction, sans oublier les reconstitutions des bureaux administratifs des années 1930, où nous avons rencontré le comptable et le délégué-mineur. Puis un mineur à la retraite nous relate sa première journée à la mine à l'âge de 14 ans. Pas un bruit, tout le monde boit ses paroles quand, tout à coup, Marcel, un des nôtres, sort fièrement sa médaille de mineur avec «son numéro» qui correspondait à son emplacement dans la salle des pendus et à sa lampe du temps où il était mineur, c'est-à-dire ... hier ! Emotions pour certains et respect pour d'autres.



Nous quittons ce musée en direction d'Arleux, pour y découvrir la ferme de l'Ail fumé, spécialité de ce petit village. Les propriétaires, Madame et Monsieur Merlin, nous attendent avec impatience. Ils nous montrent leur savoir-faire, fumage et tressage de l'ail puis nous proposent une bonne soupe à l'ail et un morceau de maroilles. Quel délice les produits locaux ! Le temps passe toujours trop vite quand nous nous sentons comme à la maison. Après quelques achats, tresses d'ail, « patates et chicons » (traduisons, pommes de terre et endives), direction l'hôtel pour une légère pause avant le « dîner-sportif » ! Rendez-vous à 20 heures à l'accueil.

5 minutes de marche nous permettent de comprendre le fameux intitulé du « dîner-sportif ». Nous arrivons devant le bowling de Douai. Nous sommes accueillis comme des rois et reines, fontaine de cocktail et petits gâteaux apéritifs, suivi d'un repas bien local. Après un tel repas, parties

de bowling obligatoires ! Certains découvrent, d'autres y ont déjà goûté et une poignée est presque « pro » ! Après une telle journée, une bonne nuit de sommeil est de mise pour repartir de plus belle dimanche.

Notre matinée débute par la découverte de l'unique brasserie historique de l'Abbaye du Cateau-Cambrésis, restaurée en Europe, dite à gravité ! Après avoir été oubliée pendant 75 ans et rénovée au cours des 4 dernières années, nous avons découvert l'ensemble du matériel d'époque : chaudière à vapeur, mécanismes d'entraînement par poulies, puits de 28m, moulin de concassage... Après une matinée passée parmi les odeurs biscuitées de Houblon, de malt et de levure qui s'évaporent des cuves en cuivre, nous passons à table après une dégustation d'une bonne bière.

Pour finir notre week-end « Ch'Ti », pour les plus courageux, un rallye souterrain. Découverte insolite des galeries de contre-mine de la dernière citadelle impériale de Charles Quint. Des cambrésiens nous accueillent et nous présentent brièvement l'histoire de Cambrai sous l'occupation espagnole. A l'issue de cette introduction, ils vous remettent le matériel nécessaire pour mener à bien cette mission. Par équipe de 4, torche, boussole et documents à la main, nous voici à la conquête des souterrains, et que les meilleurs gagnent et trouvent l'énigme. Quant aux plus intellectuels, une visite de Cambrai et une dégustation de bêtises est proposée.

Voilà, sur une note sucrée, notre week-end s'achève. Tout le monde est présent, en direction de Neauphle-le-Château pour encore quelques heures de convivialité.

20h30, nous voici arrivés à la maison. Merci à l'organisateur, à Alain, notre chauffeur, de toujours nous ramener à bon port et à vous tous, jeunes et moins jeunes, pour ce très bon week-end intergénérationnel et surtout n'oubliez pas, rendez-vous, en fin d'année, pour de nouvelles aventures.



Cette visite sous terre passionnante et très instructive, nous a permis de nous rendre compte du courage des mineurs.



REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image